



Sylvain BROSSE

C.T.S. Coordonnateur de l'E.T.R.

 +33613910604

Detlef SOBOLEWSKI

Conseiller technique fédéral

 +33627864547

 5600000.dsobolewski@ffhandball.net

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

des Clubs Masculins du Bassin Lorrain
qui souhaitent participer à la
Compétition de Qualification
au Championnat de France M18 ans
2018-2019.

Objet : Informations sur la compétition de qualification
au Championnat de France Moins de 18 ans Masculins
2018-2019.

Tomblaine le, 17 avril 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la compétition de qualification au Championnat de France Moins de 18 ans masculins 2018-2019, organisée par la Ligue Grand Est de Handball – Bassin Lorrain -, nous nous permettons de revenir vers vous afin de vous donner quelques informations relatives au déroulement de cette compétition.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le nombre d'ayants-droit qualifiés pour la compétition 2018-2019 car la deuxième phase du CDF M18 masculins ne prendra fin que le week-end du 28-29 avril 2018 (sous réserve de l'homologation des rencontres et des procédures engagées. Le classement final sera validé après la dernière journée de championnat selon les règles décrites dans les textes réglementaires généraux (ou particuliers), applicables à la compétition.)

Comme le nombre d'ayants-droit va osciller entre 3 ou 4 ayants-droit, et afin d'anticiper le déroulement de la compétition, l'E.T.R. a décidé, comme l'année dernière, d'ouvrir la compétition à 10 clubs selon les critères suivants :

Critères d'éligibilité aux qualifications :

- Equipe engagée en Championnat de France Moins de 18 ans masculins saison 2017/2018 ayant conservée sa place (poule championnat ou 3 premiers poule challenge).

- **OU** -

- Club ayant une équipe engagée en M15 ans Masculins ou en M18 ans Masculins Région Saison 2017/2018.

- **ET** -

- Entraîneur de niveau Régional ou Diplôme d'Etat d'Entraîneur de Handball, responsable de l'équipe Moins 18 ans.

Si le nombre d'équipes engagées n'atteint pas le seuil de **dix équipes**, la ligue se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition.

Critères de classement pour déterminer les équipes qui participent aux qualifications (si plus de 10 clubs candidats)

Éléments de la saison 2017/2018 :

Pour les joueurs qui participent à la compétition de qualification au Championnat de France 2018/2019, les points ne se cumulent pas, la valeur prise en compte sera la cotation la plus élevée.

Nombre de joueurs en Section Sportive labellisée par l'Inspection Académique :

1 point par joueur scolarisé pendant la saison en cours.

Nombre de joueurs en Sélection Départementale :

2 points par joueur inscrit sur FDME d'Inter comités pendant la saison en cours.

Nombre de joueurs en Pôle Espoirs :

4 points par joueur inscrit au Pôle Espoirs de Pont-à-Mousson.

Nombre de joueurs en Sélection Nationale :

5 points par joueur inscrit sur FDME compétition internationale

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION :

Les joueurs nés en 2001, 2002, 2003 et 2004 (**Uniquement les joueurs nés en 2004 qui entrent au Pôle Grand Est – Site d'Accession de Pont à Mousson pour la saison 2018/2019**) sont autorisés à prendre part à cette compétition.

Il est autorisé de faire jouer pour un seul club et pour l'ensemble de la compétition de qualification, trois joueurs d'un ou plusieurs clubs tiers des années d'âge 2001, 2002, 2003 et 2004 (**Uniquement les joueurs nés en 2004 qui entrent au Pôle Grand Est – Site d'Accession de Pont à Mousson pour la saison 2018/2019**) qui ont l'intention de muter dans ce club à l'intersaison et qui n'évoluent pas dans une équipe qui dispute la compétition de qualification.

Les dispositions énoncées ci-dessus nécessitent pour les joueurs inscrits en Pôle Grand Est **l'accord écrit** du Responsable du site d'Accession de Pont à Mousson.

Ces attestations vous sont transmises avec le présent envoi.

ORGANISATION DE LA COMPETITION DE QUALIFICATION :

L'organisation de la compétition vous sera communiquée en même temps que la liste des 10 clubs retenus à savoir le jeudi 3 mai 2018.

Quelques dates à retenir...

Lundi 30 avril 2018, délai de rigueur : Retour en Ligue du bulletin d'inscription complété accompagné des droits d'inscription de 100 €.

Jeudi 3 mai 2018 : Envoi par la Ligue aux 10 clubs retenus, du règlement de la compétition, du planning et l'ordre des rencontres de la compétition et l'information aux autres clubs candidats de leur non-sélection.

Jeudi 10 mai 2018 : Retour sur le mail 5600000.dsobolewski@ffhandball.net des attestations et des autorisations parentales pour les éventuels 3 joueurs d'un ou plusieurs clubs tiers qui désirent participer à la compétition de qualification et muter dans ce club.

Mardi 15 mai 2018 : Diffusion par la Ligue de la liste des joueurs d'un ou plusieurs clubs tiers autorisés à jouer pour le club dans lequel il souhaite muter pour la saison 2018-2019.

W.E du 19/20 mai 2018 : Compétition

W.E du 2/3 juin 2018 : Compétition

W.E du 16/17 juin 2018 : Compétition

Afin d'en faciliter le traitement merci d'envoyer toutes vos correspondances (à part l'inscription avec le chèque d'un montant de 100 € directement à la Ligue) concernant la compétition de qualification au Championnat de France Moins de 18 ans masculins 2018-2019 aux adresses mails suivantes :

5600000.dsobolewski@ffhandball.net

Avec copie à 5600000.coc@ffhandball.net

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations sportives.

Pour l'Équipe Technique Régionale

Detlef SOBOLEWSKI



Conseiller technique fédéral de la Ligue Grand Est de Handball